

Glossaire

DGFIP

Direction Générale des Finances Publiques.

La DGFIP participe à la gestion des finances publiques en France, en matière de dépenses mais surtout en matière de recettes : elle gère principalement la fiscalité de l'État et des collectivités.

Source : [Wikipedia](#)

AIFE

Agence pour l'informatique financière de l'État.

Elle a été créée pour définir et mettre en œuvre la stratégie informatique financière de l'État. L'AIFE gère par exemple la plateforme de facturation Chorus et a également pour mission de maintenir PLACE, la plateforme des achats de l'État.

Source :

<https://www.economie.gouv.fr/aife/presentation-aife>

PLACE

Plate-forme des achats de l'Etat

Plate-forme de dématérialisation des procédures de marchés de l'Etat, PLACE permet de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique dans un périmètre allant de ministères à l'ensemble des établissements publics de l'Etat.

Source :

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/plate-forme-achats-etat-place>

BOAMP

Bulletin officiel des annonces des marchés publics.

Le BOAMP est un bulletin publiant les avis d'appel public à la concurrence et les résultats de marchés de l'Etat, des collectivités locales et de leurs établissements publics. Les marchés qui répondent à un besoin dont la valeur estimée est égale ou supérieure à 25 000 € HT doivent être conclus par écrit. Le BOAMP est publié par la Direction de l'information légale et administrative (DILA) dans le cadre de sa mission de garantir la transparence économique et financière.

Source : www.boamp.fr

TED

Tenders Electronic Daily

TED est la version en ligne du «supplément au Journal officiel de l'Union européenne», consacré aux marchés publics européens. TED publie environ 520 000 avis de marchés par an. Il est possible de consulter, rechercher et trier les avis de marché, notamment par pays, région et secteur d'activité. Les données sont au format XML et mises à jour quotidiennement.

Source : ted.europa.eu

CPV

Common Procurement Vocabulary

CPV, ou vocabulaire CPV, est un vocabulaire commun utilisé pour la rédaction des avis de marchés publics de l'Union Européenne. Le vocabulaire CPV attribue un code à neuf chiffres à une description d'un objet de marché, pour laquelle il existe une version dans chacune des langues officielles de l'UE. Le vocabulaire CPV fut créé en 1996 pour faciliter la transparence et l'efficacité dans l'achat public.

Source : simap.ted.europa.eu

SIRET

Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises sur le Territoire

Le numéro SIRET est un code permettant d'identifier une entreprise, il est attribué par un Greffe dès la création d'une société. Ce numéro est utilisé dans les relations entre les entreprises et l'administration, mais aussi pour les échanges entre entreprises. De même, ce numéro SIRET agit comme une donnée-pivot qui permet de relier entre elles de très nombreuses bases de données (sur les comptes des entreprises, les aides accordées, les données sociales, etc.)

Source : [Vie-publique.fr](http://vie-publique.fr)

OCDS

Open Contracting Data Standard

Le Standard de Données sur la Commande Publique Ouverte est un standard de données ouvertes lancé en 2014 par l'Open Contracting Partnership. Le standard OCDS répond au besoin de suivre l'intégralité d'un processus de passation de marchés publics, de sa planification jusqu'à sa mise en œuvre.

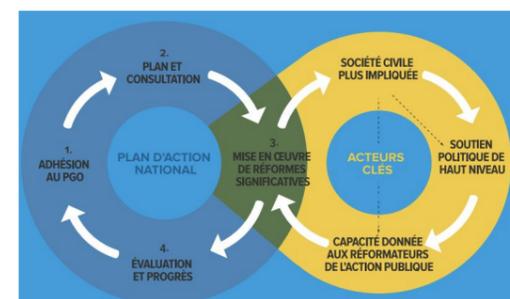
www.open-contracting.org

Open d'Etat #5 - Transparence de la commande publique

Kit d'appropriation

Qu'est ce que le gouvernement ouvert ?

Le mouvement du gouvernement ouvert repose sur un **cercle vertueux bâti sur l'engagement de la société civile dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'engagements concrets** qui renforce l'action des réformateurs au sein de l'administration, et aboutit à des réformes plus ambitieuses qui répondent aux besoins des citoyens. Le Partenariat pour un gouvernement ouvert rassemble aujourd'hui plus de 75 pays adhérant à cette philosophie.



Qu'est ce que l'open data ?

Cela fait maintenant près de 10 ans que les principes de l'open data ont été formalisés. La Sunlight Foundation a proposé **dix grands principes de l'open data** qui sont aujourd'hui largement reconnus. Selon ces principes, les données doivent représenter l'intégralité de ce qui est collecté sur un sujet, non agrégées avec le même niveau de précision que collectées à la source, publiées dès que possible, téléchargeables sans enregistrement préalable, lisibles par les machines, accessibles par tout le monde, dans un format ouvert, sous licence ouverte garantissant juridiquement le droit de réutilisation, archivées de façon pérenne et disponible gratuitement...

Pour synthétiser, ces principes doivent **réduire les asymétries d'information** et idéalement permettre de réutiliser les mêmes données que l'administration.

La loi pour une République Numérique entrée en vigueur le 7 octobre 2018, fixe un **principe d'open data par défaut**. Toutes les administrations, tous les acteurs investis d'une mission de service public et les collectivités locales de plus de 3500 habitants et 50 agents doivent ouvrir leurs données. Le périmètre concerné comprend les "bases de données" et les données "dont la publication présente un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental", proposant un équilibre avec la conservation des données touchant à la « sûreté de l'État » ou encore à la « sécurité des systèmes d'information ». (*voir les articles L311-5 et L311-6 du CRPA*).

Où en est l'open data de la commande publique en France ?

La transposition de directives européennes (2014/24/UE) a permis à la France de se doter d'un cadre juridique favorable à une transparence accrue de la commande publique, en plus de la loi Sapin et du Code des Marchés Publics.

Depuis le 1er octobre 2018, tous les échanges pendant la procédure de passation d'un marché public dont le montant est supérieur à 25 000 € HT devront être dématérialisés. Les acheteurs devront également procéder à la publication des données essentielles de ces marchés.

Depuis l'entrée en vigueur de ces nouvelles obligations, les acheteurs doivent transmettre les données essentielles des marchés publics sur data.gouv.fr, en plus de la publication des marchés sur divers site web (boamp.fr par ex).

Attention : seuls les marchés attribués à partir du 1er octobre 2018 doivent être publiés, pas l'historique.

Pour en savoir plus:

<https://doc.data.gouv.fr/faq/profils-d-acheteur/>

etalab gouv.fr

DATAACTIVIST

vraiment
vraiment
design des politiques publiques

Nous remercions chaleureusement la Maison des Métallo pour leur accueil

La commande publique représente \$9,5 trillion de dollars par an soit 15% du PIB mondial

Si on empilait des billets de 1\$, cela représenterait environ 2 fois la distance terre-lune

Source : Open Contracting Partnership



Initiatives internationales pour la transparence de la commande publique

Mexique : CDMX, une plateforme de visualisation de données des marchés publics de la ville de Mexico

CDMX est un outil numérique de suivi de la passation des marchés publics de la ville de Mexico. La plateforme a été construite à partir des données ouvertes au format OCDS.

La collecte de données a été établie au sein du ministère des Finances, qui regroupe la fonction de contrôle budgétaire de l'administration publique de la ville de Mexico. Cet outil est développé avec la collaboration du ministère des Finances, du bureau du Maire de la ville de Mexico, ainsi que du ministère des Travaux publics.

L'objectif de la plateforme est que les informations soient faciles à interpréter, tout en étant utiles et accessibles au grand public.

<http://www.contratosabiertos.cdmx.gob.mx/contratos>

<https://www.gob.mx/contratacionesabiertas/home#!/>



Tunisie : Cabrane, une plateforme développée par la société civile pour suivre l'avancée des projets publics de construction.

La plateforme est développée par l'Association Tunisienne des Contrôleurs Publics et permet de cartographier les informations concernant la mise en oeuvre d'une projet de construction publique : géolocalisation, coût, maître d'oeuvre etc. Les citoyens peuvent soumettre des projets sur la plateforme. Toutes les données sont officielles et de source fiable, collectés auprès des ministères, des gouvernorats via le droit d'accès à l'information.

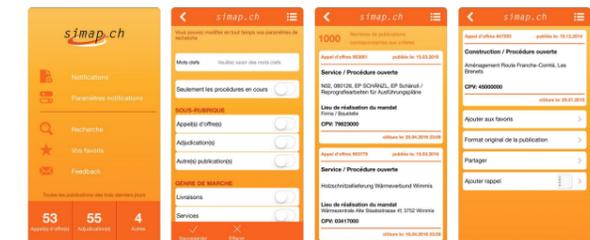
<http://www.cabrane.com>

Suisse : quand la plateforme de transparence des marchés publics permet une application mobile et une enquête de datajournalisme.

La plateforme Suisse SIMAP (Système d'Information sur les Marchés Publics) a été lancée en 2009 par la Confédération Suisse et recense et met à disposition gratuitement tous les mandats fédéraux attribués suite à un appel d'offres public, dans les Cantons et au niveau Fédéral. <https://www.simap.ch/>

La publication des appels d'offres et des documents relatifs sur le portail sont simplifiés parce qu'il est connecté aux différents SI de gestion des marchés publics dans les cantons et les communes.

En 2015, une application mobile est créée et permet de configurer la recherche pour recevoir des notifications sur les marchés publiés.



La même année, la cellule d'enquête du *Matin Dimanche/SonntagsZeitung* publie les résultats d'une analyse des données extraites de la plateforme SIMAP, ainsi qu'une cartographie du réseau des marchés publics, qui révèle ses dysfonctionnements du système d'attribution des commandes de la Confédération Suisse, dénonçant un système de pantouflage des hauts fonctionnaires, qui, au passage du public au privé (ou l'inverse), font profiter leurs entreprises de la manne gouvernementale..

<https://pegasusdata.com/2012/11/25/openda-ta-copinage-au-gouvernement-quand-lanalyse-de-reseau-vient-en-aide-au-journalisme-dinvestigation/>

Les données essentielles de la commande publique en France

Les données essentielles de la commande publique (DECP) ne concernent que la phase d'attribution.

En France, la publication des données essentielles de la commande publique sont définies par un arrêté. Au 1er octobre 2018, les données de tous les marchés supérieurs à 25 000 euros devront être publiées en Open Data. Cette obligation concerne 70 000 acheteurs publics français (collectivités, ministères, hôpitaux publics,..)

Les données du standard international OCDS intègrent des informations de chacune des phases de passation de marché.

Le standard proposé par l'Open Contracting Partnership propose de rassembler dans une même nomenclature toutes les données et documents de l'ensemble de la chaîne de passation des marchés publics, de la planification à la livraison. La France propose à terme, d'étendre le standard OCDS aux clauses sociales et environnementales.

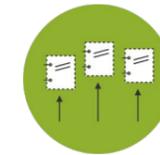
Les étapes successives de passation de marché

Le processus de passation de marché couvre plusieurs étapes comprenant la production d'informations et de données pour chaque phase.



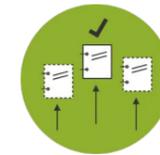
La planification du marché

- Budgets
- Plans du projet
- Plans d'achat
- Études de marché
- Informations issues d'audiences publiques



La publicité

- Avis d'appel d'offre
- Spécifications
- Biens et services achetés
- Montants
- Modalités de demande de renseignements



L'attribution (DECP)

- Identifiant du marché
- Identifiant (SIRET) et nom de l'acheteur public
- Identifiant (SIRET) et le nom du titulaires du marché
- Date de notification
- Objet du marché
- Montant HT
- Durée (en mois)
- Code CPV
- Lieu d'exécution du marché (code INSEE ou code postal)
- Type de marché (marché de partenariat, accord-cadre ou marché subséquent)
- Procédure de passation
- Prix (révisable, ferme et actualisable, ferme)



Contractualisation

- Les détails finaux
- Le contrat signé
- Les modifications
- Les montants



L'exécution

- Les paiements
- L'avancement du projet
- Les lieux d'exécution
- Les extensions
- Les modifications
- Les informations sur la réalisation ou la résiliation